Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL69-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-109

Séance du 29 juin 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 38
- Votants : 41
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Le 29 juin 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 23 juin 2026 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à Mme Anne BERTIN, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claudie BALCON, Mme Sandrine MAYOL donne procuration à Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Monique WALLET donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN

MEMBRES ABSENTS :

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

ACTION SOCIALE : subvention 2026 - France services CLCL

La Communauté Lesneven Côte des Légendes apporte chaque année un soutien financier aux associations et organismes qui en font la demande, dès lors que leurs actions s'inscrivent dans le champ des compétences communautaires et répondent à un intérêt public local, c'est-à-dire un intérêt général propre à l'échelon local.

Présentation de la structure:

France services a pour objectif de rapprocher les citoyens des services publics et de l'administration, démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL69-DE

retraite ou l'emploi… Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

Pour exercer cette compétence, la CLCL a fait le choix par délibération du 9 octobre 2019 de renforcer les collaborations locales avec le Centre Socioculturel Intercommunal Lesneven Côte des Légendes et la Maison de l'Emploi Lesneven Côte des Légendes. Au 1er janvier 2022, la CLCL s'est incrite dans l'évolution des politiques gouvernementale en faisant évoluer la MSAP en France services.

Sur le territoire, France services s'articule comme suit :

- **La Maison de l'Emploi en est le siège et accueille les services et/ou permanences relatives à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle, la retraite ainsi que la CPAM, les Finances Publiques, les partenaires de l'habitat.**
- **Le Centre Socioculturel Intercommunal en est l'antenne et accueille les services et/ou permanences relatifs à l'action sociale.**

Objet de la demande:

Le soutien financier apporté à chacune des deux structures est axé sur les fonctions d'accueil.

Montant sollicité: 80 000€ , répartis comme suit :

- Maison de l'Emploi : 64 000€ pour 2 ETP

- Centre socioculturel : 16 000€ pour 0,5 ETP

Vu l'avis favorable de la commission action sociale, réunie le 11 février 2026,
Vu l'avis favorable de la commission finances, réunie le 22 juin 2026,

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions proposées à la Maison de l'Emploi et au centre socioculturel intercommunal, et correspondant à leur rôle dans l'animation de France services.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	41	

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL69-DE

Pour	41	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV	1	M. Gérard MITCHOVITCH

Pour extrait conforme,

La Présidente

